

## Pommes de terre : une récolte exigeante

*2021 est l'une des années les plus exigeantes pour la culture de pommes de terre. Les conditions difficiles sur les champs ont provoqué des baisses de qualité et des pertes. Les calibres sont aussi plus petits que d'habitude. À leur séance du 26 août, les représentants de la filière des pommes de terre ont pris des mesures pour valoriser au mieux la production.*

### Conditions de production difficiles

L'année 2021 a été extrêmement exigeante pour les producteurs. Après que la plantation ait pu se dérouler majoritairement dans de bonnes conditions, des phénomènes climatiques extrêmes se sont ensuite enchaînés. De nombreuses parcelles ont notamment été endommagées par la grêle et les fortes pluies en juin et en juillet. Les grandes quantités de pluie ont en partie aussi provoqué des inondations et des eaux stagnantes sur les champs. Presque toutes les régions principales de culture ont été touchées par les intempéries. S'ajoutent à cela des conditions idéales pour le mildiou lequel s'est propagé dans toute la Suisse et sur la majorité des parcelles.

### Légère diminution des surfaces cultivées

Selon les estimations, la surface de pommes de terre a légèrement diminué en 2021 pour s'établir à 10 717 ha (2020 : 10 956 ha). Ce sont notamment les surfaces de pommes de terre destinées à la fabrication de frites qui ont reculé et ce recul est voulu. En effet, en raison des quantités excédentaires de variétés à frites dues à la pandémie de coronavirus au printemps 2021, les surfaces de ces variétés ont été réduites. Les surfaces des pommes de terre de table restent stables et celles de variétés à chips ainsi que de manière générale les surfaces de pommes de terre biologiques ont augmenté.

### Récolte plus faible, mais bonne qualité dans les magasins

De manière générale, les calibres sont petits cette année et les rendements par conséquent faibles. Dans le segment conventionnel, on s'attend à une baisse du rendement de 15 à 30% en moyenne par rapport à une année normale. Concernant les pommes de terre biologiques, la forte pression du mildiou a en partie provoqué des pertes totales, raison pour laquelle on s'attend à une baisse de rendement de 60 à 80%. Parmi les défauts de qualité, on enregistre surtout des fissures de croissance ainsi que des dégâts dus à la gale et au cœur creux. Ce dernier défaut constitue notamment un défi pour l'industrie de transformation et fait fortement augmenter les coûts de revient. De plus, les petits calibres font que les chips et les frits sont plus petites. Quant aux pommes de terre de table vendues en magasin, elles sont délicieuses mais plus petites. Les petits calibres augmentent certes le travail de préparation, mais la qualité est tout aussi bonne. La branche pourra se faire une idée plus précise des quantités récoltées et des qualités au cours de la campagne.

### Défi supplémentaire pour le stockage

La part de tubercules pourris devrait être plus grande cette année en raison des conditions météorologiques humides en été. Cela complique notamment le stockage. Il faut attendre les prochains mois pour voir comment la situation des stocks évoluera. Des contingents supplémentaires de pommes de terre de table et de pommes de terre de transformation seront néanmoins probablement nécessaires.

### Prix à la production dans la fourchette supérieure

Vu la situation difficile sur les champs, les fourchettes supérieures de prix s'appliquent pour toutes les variétés (sauf les variétés pour lesquels un prix fixe a été convenu). Il en découle un important renchérissement de la matière première pour l'industrie de transformation.

Le prix indicatif des variétés à chair ferme s'élève à CHF 55.65/100 kg et celui de la plupart des variétés à chair farineuse à CHF 51.35/100 kg. Le prix indicatif des variétés à frites atteint CHF 43.60/100 kg (Agria : CHF 43.75/100 kg) et celui de la majorité des variétés à chips

CHF 44.65/100 kg. Un prix de CHF 48.65/100 kg vaut pour la variété Verdi, de CHF 45.65/100 kg pour Lady Claire et de CHF 43.20/100 kg pour Hermes. Le prix de base des variétés de table et des variétés de transformation triées sommairement a été fixé à 60% du prix d'Agria et s'élève donc à CHF 26.15/100 kg. Enfin, un prix indicatif de CHF 38.20/100 kg vaut jusqu'au 31 octobre pour les variétés à chips destinées à la transformation immédiate.

Le prix indicatif des pommes de terre biologiques s'élève à CHF 99.65/100 kg, tant pour les variétés à chair ferme que pour celles à chair farineuse. Le prix indicatif des variétés à frites a été fixé à CHF 84.50/100 kg (Agria pour l'industrie : CHF 84.65/100 kg) et celui des variétés à chips à CHF 81.50/100 kg, sauf pour la variété Hermes dont le prix s'élève à CHF 73.50/100 kg. Enfin, un prix indicatif de CHF 69.50/100 kg vaut jusqu'au 31 octobre pour les variétés à chips destinées à la transformation immédiate.

Les prix indicatifs à la production des pommes de terre précoces et des pommes de terre de table (y c. Agria) comprennent, outre les contributions de la production (CHF 1.20/100 kg), aussi celles des distributeurs (CHF 0.15/100 kg). Cela ne vaut pas pour les variétés destinées à l'industrie, à l'exception d'Agria.

### **Ouverture des calibres**

Afin de pouvoir valoriser au mieux les petits calibres, les acteurs du secteur ont apporté d'autres modifications aux conditions de prise en charge. Il s'agit des modifications suivantes par rapport à l'année dernière :

- Calibres : Les calibres des variétés de table ont été ouverts. La limite inférieure est baissée à 25 mm pour les variétés à chair ferme et à 40 mm pour les variétés à chair farineuse (35 mm pour bio). Il n'existe pas de limite supérieure. Des modifications ont aussi été apportées pour les pommes de terre de transformation : aucune limite supérieure n'a été définie pour les variétés à frites et la variété inférieure est baissée à 40 mm pour les variétés à chips ;
- Critères pour le refus de prise en charge : La tolérance totale pour le refus de prise en charge est augmentée de 10 à 14% pour les variétés de transformation. La tolérance est aussi relevée pour le critère cœur creux (de 6 à 10%) et pour la différence de taille pour les variétés à frites (de 10 à 14%) ;
- Amidon et note de friture : La teneur minimale en amidon est baissée de 0.5% pour les variétés à chips (sauf pour Hermes, pour laquelle les exigences sont déjà plus basses). Les exigences envers la note de friture minimale sont réduites pour les variétés à frites Agria, Fontane, Markies et Lady Anna (0/7/3/0) ;
- Le modèle de prise en charge « Stock du producteur » a été adapté par l'USPPT et Swisscofel pour les pommes de terre de table. Les suppléments de stockage ont notamment été remaniés. Une déduction de stockage s'applique à présent jusqu'en novembre (y c. novembre). En contrepartie, les suppléments augmentent à la fin de la campagne de stockage. Ce modèle remanié de prise en charge peut être utilisé dès la récolte 2021.

### **Exigences supplémentaires pour l'affouragement à l'état frais**

Comme d'habitude, l'affouragement à l'état frais est possible dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2021. Vu la situation plutôt compliquée pour la production, la part comestible minimale est baissée à 30% pour cette campagne. Notons qu'il n'existe pas de part comestible minimale pour les pommes de terre biologiques.

Les exigences supplémentaires suivantes valent à partir de cette campagne pour le contrôle et la dénaturation des lots affouragés à l'état frais :

- Deux contrôleurs de Qualiservice doivent être convoqués à partir de 100 tonnes de pommes de terre dénaturées ;
- Un même contrôleur ne peut être convoqué qu'une seule fois par campagne et par producteur ;
- La marchandise dénaturée doit être facilement accessible pour les contrôleurs de Qualiservice. Les caisses doivent être empilées les unes sur les autres de sorte à permettre la dénaturation avec un colorant alimentaire sur place. Aucun rapport d'affouragement à l'état frais ne sera établi si la dénaturation n'est pas possible.

Les demandes peuvent être envoyées soit directement à un contrôleur officiel de Qualiservice de la région, soit au secrétariat de swisspatat (031 385 36 50). La liste des contrôleurs agréés figure sur [www.patate.ch/marche](http://www.patate.ch/marche).

Le montant des contributions pour l'affouragement à l'état frais sera fixé en novembre après le premier recensement des stocks. Il devrait se situer au même niveau que les années précédentes et donc osciller entre CHF 13.- et 16.-/100 kg de part comestible.

Les prix indicatifs à la production suivants sont valables dès le 1er septembre 2021 pour les pommes de terre triées selon les usages pour le commerce :

Conventionnelle / SUISSE GARANTIE	Prix pour 100 kg dès le 01.09.2021 <sup>4)</sup>	Calibre
Annabelle	CHF 55.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Ballerina	CHF 55.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Charlotte	CHF 55.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Ditta	CHF 55.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Erika	CHF 55.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Gourmandine	CHF 55.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Lucera	CHF 55.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Queen Anne	CHF 55.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Sunshine	CHF 55.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Venezia	CHF 55.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Vitabella	CHF 55.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Agria	CHF 43.75	<sup>7)</sup> 40 mm+
Belmonda	CHF 51.35	<sup>1)</sup> 40 mm+
Bintje	Fixé bilatéralement	<sup>1)</sup> 40 mm+
Concordia	CHF 51.35	<sup>1)</sup> 40 mm+
Désirée	CHF 46.80	<sup>1)</sup> 40 mm+
Jelly	CHF 51.35	<sup>1)</sup> 40 mm+
Laura	CHF 51.35	<sup>1)</sup> 40 mm+
Victoria	CHF 51.35	<sup>1)</sup> 40 mm+
Raclettes (industrie)	CHF 34.00	<sup>1)</sup> 35 – 42.5 mm
Agria (industrie)	CHF 43.75	<sup>2)</sup> 42.5 mm+
Fontane	CHF 43.60	<sup>2)</sup> 42.5 mm+
Innovator	CHF 43.60	<sup>2)</sup> 42.5 mm+
Ivory Russet	CHF 43.60	<sup>2)</sup> 42.5 mm+
Lady Anna	CHF 43.60	<sup>2)</sup> 42.5 mm+
Markies	CHF 43.60	<sup>2)</sup> 42.5 mm+
Figaro	CHF 44.65	<sup>5)</sup> 40 – 75 mm
Hermes	CHF 43.20	<sup>5)</sup> 40 – 75 mm
Kiebitz	CHF 44.65	<sup>5)</sup> 40 – 75 mm
Lady Claire	CHF 45.65	<sup>5)</sup> 40 – 75 mm
Levinata	CHF 44.65	<sup>5)</sup> 40 – 75 mm
Pirol	CHF 44.65	<sup>5)</sup> 40 – 75 mm
SH C 1010	CHF 44.65	<sup>5)</sup> 40 – 75 mm
Verdi	CHF 48.65	<sup>5)</sup> 40 – 75 mm
<b>Prix spéciaux</b>		
Pdt de table et de transformation triées sommairement	CHF 26.15	
Pdt de chips pour transformation immédiate avant le 1 <sup>er</sup> novembre 2021	CHF 38.20 <sup>6)</sup>	<sup>5)</sup> 40 – 75 mm

BIO	Prix pour 100 kg dès le 01.09.2021 <sup>4)</sup>	Calibre
Annabelle	CHF 99.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Charlotte (table)	CHF 99.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Ditta	CHF 99.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Erika	CHF 99.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Gourmandine	CHF 99.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Lucera	CHF 99.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+
Sunshine	CHF 99.65	<sup>1) 3)</sup> 25 mm+

<b>Vitabella</b>	CHF 99.65	1) 3) 25 mm+
<b>Agria (table)</b>	CHF 99.65	7) 35 mm+
<b>Concordia</b>	CHF 99.65	1) 35 mm+
<b>Désirée</b>	CHF 99.65	1) 35 mm+
<b>Jelly</b>	CHF 99.65	1) 35 mm+
<b>Laura</b>	CHF 99.65	1) 35 mm+
<b>Victoria</b>	CHF 99.65	1) 35 mm+
<b>Agria (industrie)</b>	CHF 84.65	2) 35 – 85 mm
<b>Markies</b>	CHF 84.50	2) 35 – 85 mm
<b>Figaro</b>	CHF 81.50	5) 40 – 75 mm
<b>Hermes</b>	CHF 73.50	5) 40 – 75 mm
<b>Kiebitz</b>	CHF 81.50	5) 40 – 75 mm
<b>Lady Claire</b>	CHF 81.50	5) 40 – 75 mm
<b>Lady Rosetta</b>	CHF 81.50	5) 40 – 75 mm
<b>Pirol</b>	CHF 81.50	5) 40 – 75 mm
<b>Verdi</b>	CHF 81.50	5) 40 – 75 mm
<b>Pdt pour transformation immédiate avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021 :</b>		
<b>Lady Rosetta</b>	CHF 69.50 <sup>6)</sup>	5) 40 – 75 mm

1) Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée. Le dépassement de la tolérance de calibre n'est pas le seul critère pour le refus.

2) Pour le calibre, la tolérance fixe de 10 % est appliquée.

3) Au max. 12 cm de long

4) Les contributions suivantes sont incluses dans le prix indicatif à la production : pommes de terre de table (y compris Agria) : CHF 1.35 / 100 kg (1.20 production, 0.15 distributeurs), pommes de terre de transformation (sans Agria) : CHF 1.20/100kg.

5) Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée, pas de tubercules > 80 mm.

6) sans déduction pour livraison précoce

7) Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée.

Les suppléments et déductions selon la teneur en amidon et la part comestible restent inchangés par rapport aux conditions de prise en charge 2020. Le prix de base pour les pommes de terre de table et de transformation triées sommairement est fixé à CHF 26.15 pour toutes les variétés.

**Les usages pour le commerce, tous les calibres carrés et les conditions de prise en charge pour la récolte 2021** sont disponibles auprès de swisspatat sur [www.patate.ch/marche](http://www.patate.ch/marche) ou au 031 385 36 50.